

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2022-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-121-2022

Objet : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE : TRAVAUX DE SECURISATION DE L'INTERSECTION ENTRE L'AVENUE DES GRANDS CHAMPS ET LA RUE DE LA TENAREZE.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie - Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu l'élaboration du programme de travaux de voirie 2022 pour les communes d'Albret Communauté,

Albret Communauté et la commune de Lavardac ont décidé de réaliser des travaux de sécurisation de l'intersection entre l'avenue des Grands Champs et la rue de la Ténarèze.

La communauté de communes Albret communauté intervient dans ce projet comme suit :

- Par sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »
- Par maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Lavardac.

Les ouvrages de la compétence « Commune », à savoir, le mobilier urbain, seront mis en œuvre concomitamment avec les ouvrages de la compétence communautaire, à savoir l'implantation de bordures, du fait du caractère complémentaire des différents ouvrages.

Compte tenu de ces éléments, il a été convenu que les travaux soient réalisés par le biais d'une opération commune et que la maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à Albret Communauté. Cette mutualisation nécessite la signature d'une convention de Co-maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités, notamment pour cadrer les modalités de prise en charge techniques et financières.

La répartition financière est définie dans la convention comme suit :

Plan de financement : Implantation de bordures intersection avenue des Grands Champs et rue de la Ténarèze

Désignation des ouvrages	Chiffrage	Répartition Financière	
		CCAC	Mairie
Implantation de bordures	5 104,00 €	5 104,00 €	
Mobilier urbain	472,00 €		472,00 €
Montant HT	5 576,00 €	5 104,00 €	472,00 €
TVA	1 115,20 €	1 020,80 €	94,40 €
Montant TTC	6 691,20 €	6 124,80 €	566,40 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			566,40 €
Remboursement de la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunales			2 552,00 €
Reste à charge		3 572,80 €	3 118,40 €

La commune versera à Albret Communauté un acompte de 30% à la notification du démarrage des travaux et le solde après réception des travaux.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de sécurisation de l'intersection entre l'avenue des Grands Champs et la rue de la Ténarèze.

Article 2 : De préciser qu'il respectera le projet entériné par la mairie de Lavardac.

Article 3 : De préciser que la maîtrise d'ouvrage est exercée à titre gratuit par Albret Communauté.

Article 4 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5 : De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.

Fait à NERAC le, **14 SEP. 2022**

Le Président,

Alain LORENZELLI

Publié le : **15 SEP. 2022**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire